

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mai 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Le point 8 sera traité à 14 heures

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications			
	2.	Dépôts Motion : Yves Ferrari Postulat : D. maillefer Pétition pour sauver le chien Shalom			
RENV-CE	3.	(15_INT_388) Interpellation Jérôme Christen - Marchés publics : le remède législatif n'est-il pas devenu pire que mal ? (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(15_INT_385) Interpellation Claire Attinger Doepper et consorts - Quelle évaluation du programme cantonal de la Petite enfance ? (Développement)			
RENV-CE	5.	(15_INT_386) Interpellation Philippe Grobéty - Application de la LEO et de Harmos, nouveaux reports de charge du canton vers les communes ? (Développement)			
RENV-CE	6.	(15_INT_387) Interpellation Pierrette Roulet-Grin - La Chaux (Cossonay) : municipal révoqué sans formalités (Développement)			
RENV-COM	7.	(15_MOT_066) Motion Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Procédure administrative : Pour des frais judiciaires respectant le principe de proportionnalité (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.	DIS		
TRAITE	8.	(GC 150) Assermentation de Mme Sylvie Giroud Walther juge à 100% au Tribunal cantonal - Législature 2013 - 2017			

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mai 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	9.	(208) Exposé des motifs et projet de décret relatif à la subvention à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe(1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée à une large majorité. Art. 1 à 5 acceptés à une large majorité. Art. 6 al. 1 lit. d amdt comm. accepté à l'unanimité. Art. 6 amendé accepté à une large majorité avec quelques abstentions. Art. 7 à 15 acceptés à l'unanimité . Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 76 oui 8 non et 15 abstentions. (2ème débat) : art. 1 à 15 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de décret est accepté par 78 oui, 1 non et 18 abstentions.	DFJC.	Mojon G.	
REF	10.	(14_POS_097) Postulat Jérôme Christen et consorts en faveur du sport à l'école et du respect des exigences légales fédérales et cantonales Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération partielle du postulat) sont acceptées par 56 oui, 55 non et 8 abstentions. A l'appel nominal le vote est infirmé par 61 non, 57 oui et 4 abstentions (classement du postulat)	DFJC, DECS	Thuillard J.F.	
OA	11.	(GC 145) Rapport annuel 2014 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (CIP-GYB) Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport d'activité) sont acceptées à l'unanimité.	GC	Rey-Marion A.	
OA	12.	(GC 146) Rapport annuel 2014 de la CIP de contrôle de la Convention scolaire romande (CSR) Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport d'activité) sont acceptées à l'unanimité.	GC	Glauser A.	
OA	13.	(GC 147) Rapport annuel 2014 de la CIP de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais (CICHRC) Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport d'activité) sont acceptées à l'unanimité.	GC	Vuillemin P.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mai 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	14.	(14_INT_317) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-François Thuillard - Communes vaudoises : Fusions ou tensions ?	DIS.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mai 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	15.	<p>(151) Exposé des motifs et projet de loi sur la profession d'avocat(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 6 acceptés à une large majorité avec quelques avis contraires et abstentions. Art.7, al. 2 amdt comm. accepté par. 71 oui,1 non et 11 abstentions. Art. 7 amendé accepté. Art. 8 à 10 acceptés à une large majorité. Art. 11, al. 2 amdt M. Blanc retiré par son auteur. Art 11 accepté. Art.12, al. 3 amdt comm. accepté à une large majorité. Art. 12 amendé accepté avec quelques avis contraire. Art. 13 et 14 acceptés à l'unanimité. Art. 15, al. 2 sous-amdt J.-M. Dolivo retiré. Art. 15, al. 2 sous-amdt G. Capt refusé par 55 non et 49 oui. A l'appel nominal le vote est confirmé par 55 non et 53 oui. Art.15, al. 2 amdt comm. accepté à une large majorité. Art. 15, al. 3 et 4 amdt comm. acceptés. Art. 15 amendé accepté par 95 oui, soit à l'unanimité. Art. 16 à 21 acceptés à l'unanimité. Art. 22 amdt J.-M. Dolivo refusé par 51 non, 43 oui et 13 abstentions. A l'appel nominal, le vote est confirmé par 51 non, 50 oui et 5 abstentions avec la voix du Président. Art. 22 non-amendé accepté. Art. 23 et 24 accepté. Art. 25 al.1 à 3 accepté Art.25, al. 4 et 5 amdt comm. accepté par 64 oui, 44 non et 3 absence. Art. 25 al. 6 amdt comm. accepté. Art. 25 amendé accepté à une large majorité. Art. 26 à 33 acceptés à l'unanimité. Art.34, al. 1 amdt comm. accepté à une large majorité avec une abstention. Art. 34 amendé accepté à l'unanimité. Art. 35, al. 1 accepté. Art.35, al. 2 amdt comm. accepté par 58 oui, 44 non et 5 abstention. Art. 35 amendé accepté à l'unanimité. Art. 36, al. 1 accepté. Art.36, al. 2 amdt comm. accepté à l'unanimité. Art. 36 amendé accepté à l'unanimité. Art. 37 à 48 acceptés à l'unanimité. Art. 49, al. 1 accepté. Art. 49, al. 2 amdt comm. accepté à l'unanimité. Art. 49 amendé accepté à l'unanimité. Art. 50, al. 1 amdt comm. accepté à l'unanimité. Art. 50 amendé accepté à l'unanimité. Art. 51, al. 1 accepté. Art. 51, al. 2 et 5 amdts comm. acceptés à l'unanimité. Art. 51 amendé accepté à l'unanimité. Art. 52, sous-titre a), amdt comm. accepté. Art.52, al. 1 amdt comm. accepté à l'unanimité. Art. 52 amendé accepté à l'unanimité. Art. 53 accepté. Art. 53 bis (nouveau) amdt comm. accepté à l'unanimité. Art. 53 bis (nouveau) amendé accepté à l'unanimité. Art. 54, al. 1 et 2 accepté. Art. 54, al. 3 amdt comm. accepté à l'unanimité. Art. 54 amendé accepté à l'unanimité. Art. 55 à 64 acceptés à l'unanimité. Art. 65, al. 1 et 2 acceptés. Art. 65, al. 3 amdt comm. accepté à l'unanimité. Art. 65, al. 4 amdt comm. accepté à l'unanimité. Art. 65, al. 5 amdt comm. accepté à l'unanimité.</p>	DIS.	Mattenberger N.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mai 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		l'unanimité. Art. 65, al. 4 accepté. Art. 65, al. 5 amdt comm accepté à l'unanimité. Art. 65, al. 5 amdt M.-O. Buffat/N. Rochat accepté à une large majorité avec une abstention. Art. 65 amendé accepté à l'unanimité. Art. 66 et 67 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.			
OA	16.	(197) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Stéphane Montangero et consorts - Mise en valeur de l'inventaire du patrimoine culinaire vaudois	DECS.	Sordet J.M.	
RENV-T	17.	(198) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Yves Ferrari et consorts - Une restauration à base de produits locaux et de saison... un tout premier pas alimentaire vers la société à 2'000 W	DECS.	Sordet J.M.	26/05/2015
RENV-T	18.	(14_INT_310) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Cour européenne des droits de l'homme ou accords de Schengen-Dublin, il faut choisir !	DECS.		26/05/2015
RENV-T	19.	(214) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Martial de Montmollin et consorts demandant si le télétravail dans l'économie privée est une piste pour nos infrastructures de transports	DECS.	Butera S. (Majorité), De Montmollin M. (Minorité)	26/05/2015
RENV-T	20.	(14_INT_327) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Et si la compagnie Uber débarquait dans le canton ?	DECS.		26/05/2015
RENV-T	21.	(14_POS_092) Postulat Stéphane Montangero et consorts - Culture indigène du tabac - anticiper la mort programmée d'une activité économique sur le déclin et favoriser la reconversion des cultivateurs	DECS	Cornamusaz P. (Majorité), Martin J. (Minorité)	26/05/2015
RENV-T	22.	(14_INT_298) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jessica Jaccoud et consorts - La Poste Suisse continuera-t-elle de distribuer les courriers recommandés ?	DECS.		26/05/2015

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :